



## Refus d'héritage quand on a des enfants

Par **Marie29**, le **27/06/2014** à **16:15**

Bonjour,

Mon mari ne connaît pour ainsi dire pas son père. Il porte néanmoins son nom et a été reconnu.

Son père a deux enfants d'un autre côté.

Pour éviter des conflits sordides avec des demi-frères que l'on ne connaît pas, mon mari souhaite renoncer à son héritage.(à priori pas de dettes).

Nous avons deux enfants... Quelles seraient les implications d'un refus? Peut-on refuser que nos enfants héritent?

Merci

Par **domat**, le **27/06/2014** à **17:19**

bjr,

votre mari peut renoncer à la succession mais il faut également que ses enfants renoncent. si les enfants sont mineurs, il faut l'accord du juge des tutelles.

voir ce lien:

[http://www.ca-lyon.justice.fr/fichiers/CONSIGNY/TGI%20LYON/renonciation\\_\\_succession.pdf](http://www.ca-lyon.justice.fr/fichiers/CONSIGNY/TGI%20LYON/renonciation__succession.pdf)  
cdt